

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 mai 2015

Le Président rappelle les décisions prises lors de la séance précédente, puis expose les sujets à l'ordre du jour, à savoir :

Demande d'assistance auprès du cabinet MB Conseils

Le conseil municipal décide de confier la mission d'assistance-conseil pour la procédure de délégation du service public d'eau potable au Cabinet MBConseils et autorise le maire à signer le marché correspondant.

Délégation du service public d'eau potable : conditions de dépôt des listes pour l'élection des membres de la commission d'ouverture des plis

Le Code général des collectivités territoriales prévoit qu'une commission d'ouverture des plis intervient en cas de nouvelle délégation du service public.

Cette commission d'ouverture des plis, présidée par Monsieur le Maire ou son représentant, comporte, en outre 3 membres titulaires et 3 membres suppléants. Elle doit être élue au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle au plus fort reste.

A ce titre, le conseil municipal décide d'élire une commission d'ouverture des plis pour la totalité des procédures mises en œuvre pendant son mandat et fixe les modalités de dépôt des listes pour l'élection de la commission d'ouverture des plis.

Subvention association :

Une demande de subvention de l'ANACR 70, Association Nationale des Anciens Combattants et Amis de la Résistance a été sollicitée dans le cadre de la remise des prix du concours départemental de la Résistance et de la Déportation.

Le conseil municipal a décidé d'accorder une subvention de 100 € au titre de l'année 2015.

Créations de postes :

Suite à des avancements de grade, le maire propose d'ouvrir un poste de rédacteur principal de 1^{ère} classe à temps complet (35 h) dans le cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux, ainsi qu'un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet (35 h) dans le cadre d'emploi des adjoints administratifs à compter du 1er juillet 2015.

Décision modificative des budgets :

Le conseil municipal approuve quelques modifications budgétaires notamment au budget général pour le paiement de 2 poteaux incendie voie Montmartine et rue Joffre.

Contrat emploi avenir

Le conseil municipal décide de recruter une personne contractuelle à 35 h, dans le cadre d'un contrat emploi avenir, pour une durée d'un an afin d'apporter un appui au service technique en raison de l'absence pour maladie d'un agent titulaire.

Pouvoirs délégués :

Le maire informe le conseil municipal des déclarations d'intention d'aliéner un bien soumis à l'un des droits de préemption prévus par le code de l'urbanisme, auxquelles il n'a pas été fait d'objection.

Vu, pour être affiché à la porte de la Mairie, le 30 mai 2015 par Nous, Alain BOUDOT, Maire de NAVENNE, conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

A NAVENNE



Le Maire

A. BOUDOT